



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Lundi 3 Juin 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Vienne, le 19 mai. — L'envoyé extraordinaire de la république de Gènes a présenté, ces jours derniers, par ordre du sénat, un mémoire pour mettre sous les yeux de S. M. l'empereur et de son ministère, la situation critique ou se trouve actuellement l'état de Gènes, exposé à éprouver toutes les horreurs de la famine, et pour solliciter la permission de pouvoir exporter du port de Triest 80 mille mesures de froment, sans être assujettis au paiement de l'impôt extraordinaire qui en double le prix. Cette affaire, qui vient d'être examinée dans les conférences intimes d'état, n'a pu y être décidée, vu que le gouvernement se trouve dans la nécessité indispensable de prendre connoissance de la quantité de grains qui existent actuellement dans les diverses provinces.

Un régiment de Hussards Sicules, a passé par cette capitale il y a peu de jours, et va joindre aussi l'armée de réserve dans la Bavière.

Du Mein, le 16 Mai. — Le 15, après un armistice convenu de 3 heures, on a enterré de part et d'autre les soldats tués à la dernière affaire de Kosteim. Les Français se sont montrés à cette occasion aussi humains qu'ils sont valeu-

reux ; ils ont enterré eux-mêmes plus d'un Prussien. Nous commençons à croire que jamais la puissance de la ligue des rois ne soumettra le Français républicain. Dans la funèbre cérémonie, des deux côtés on s'est comporté très amicalement ; les officiers se sont rendus tous les honneurs militaires.

Quatre bataillons ont renforcé le camp de Horkheim. — On croit que sous dix jours Mayence sera assiégée formellement ; tout sera prêt à cette époque pour le siège. — Une compagnie de mineurs prussiens, venant de la Silésie, est arrivée au camp. — Le feu des batteries de part et d'autre est continué tous les jours. — On assure qu'il y a un assez grand nombre de malades à Mayence.

Les Français ont fait aujourd'hui une nouvelle sortie de Mayence sur l'aile droite de l'armée de siège, mais sans aucun succès ; le feu de l'artillerie autrichienne a incendié un magasin considérable. — Les batteries sont si près de Mayence, qu'on peut très aisément atteindre cette place avec du canon de douze livres de balle.

Tous les régimens prussiens qui étoient dans la principauté d'Arspach, sont maintenant en marche.

F R A N C E .

Paris. Arrêté de la commune; du 31 mai.

Arrêté pris en l'assemblée des commissaires des autorités constituées du département, et des 48 sections réunis en la salle de la société des amis de la liberté et de l'égalité; du 31 mai.

« L'assemblée a arrêté ce qui suit : il sera nommé une commission de onze membres dans le sein de l'assemblée; cette commission sera autorisée à prendre toutes les mesures de salut public qu'elle jugera nécessaire, et à les mettre directement à exécution. Les municipalités des deux districts, les bureaux et les comités de surveillances des 48 sections de Paris seront tenus d'exécuter les arrêtés qu'elle aura pris, et les mesures qu'elle aura adoptées.

« Les arrêtés de cette commission ne seront exécutoires qu'autant qu'ils auront été pris à la majorité absolue des suffrages.

« L'assemblée a nommé, pour composer cette commission, les citoyens Clémence, de la section de Bon-Conseil; Dunouy l'aîné, section des Sans-Culotte; Bouin, section des Marchés; Auvray, section du Mont-Blanc; Séguy, section de la Butte-des-Moulins; Moisaire, section du Mail; Laugier, section de la Fontaine-de-Grenelle; Besot Canton d'Issy, Rousselin, section de l'Unité; Marchand, section du Mont-Blanc; Crespin, section des Gravilliers.

« L'assemblée déclare qu'elle approuve et donne son adhésion la plus entière à la conduite et aux mesures de salut public, adoptées par le conseil-général et les commissaires des sections de Paris; arrête, en conséquence, que la commission qu'elle vient de nommer ira porter à l'instant, au conseil-général de la commune, l'impression de ses sentimens d'union et de fraternité; qu'elle y tiendra sa séance, et qu'elle travaillera en commun au salut public et à l'affermissement de la liberté et de l'égalité. »

« Les commissaires de toutes les autorités constituées réunis aux Jacobins, en vertu de l'arrêté du département, du 29 présent mois, ayant donné lecture de l'arrêté qu'ils ont pris à l'effet de nommer une commission de onze membres pour coopérer conjointement avec le comité révolutionnaire de la commune, aux grandes mesures de salut public.

« Le conseil arrête l'impression, l'affiche dudit arrêté et l'envoi aux 48 sections et aux autorités constituées. »

§ Hier on repandoit le bruit que tous les journaux qui ne seroient pas patriotes, seroient arrêtés.

§ La citoyenne Rolland mise en état d'arrestation, et d'abord protégée par la section de Beaurepaire où elle demeure, a été livrée, et est détenue à l'abbaye.

§ Le faux-bourg St. Antoine étoit descendu; on vouloit qu'il coopérât à désarmer la section des Moulins dont on avoit fait sortir de forts détachemens sous différens prétextes; on les excitoit à faire feu, lorsque des canoniers du fauxbourg et ceux de la section des Moulins se sont reconnus comme amis: Quoi, nos camarades! vous les meilleurs patriotes! nous battre contre vous! non, embrassons-nous; et tous de s'embrasser; et toute la section des Moulins d'accueillir leurs frères du fauxbourg St. Antoine; ils les ont reconduit jusques chez eux en se promettant de se respecter les uns et les autres.

§ Samedi on vouloit faire descendre la nuit tout ce fauxbourg St. Antoine; il part entier; arrivé à la place où étoit jadis la porte St. Antoine, il s'arrête: où allons-nous? nous l'ignorons; il est minuit; notre armée pourroit causer du trouble et de l'inquiétude à nos frères des autres sections: restons ici. Malgré toutes les prières qu'on lui fait, il reste en entier; à une heure il arrête que dix hommes par compagnie resteront pour garder le fauxbourg, et le reste va se coucher.

§ La section du contrat social délibéroit sans armes dans l'église St. Eustache samedi au soir; sur-le-champ elle a été investie par la section de Bon-Conseil qui, dit-on, vouloit la forcer dans ses retranchemens, mais des explications amiables ont ramené la paix.

§ Les Jacobins se sont déclarés en permanence. Un membre déclare que c'est aussi une mesure trop forte que de vouloir arrêter 32 députés. On ne doit jamais transiger avec la tyrannie. Un autre dit qu'il conviendrait au-moins de consulter les départemens sur la question du renvoi des députés dénoncés, et que Paris n'a pas le droit de les dénoncer. De violents mur-

mures font taire l'orateur. Chabot dit : les sans-culottes font aujourd'hui la majorité de la république ; il est donc inutile d'en appeler aux départemens, qui ne peuvent d'ailleurs connoître le détail de la vie privée de leurs mandataires ; il faut que le peuple demande justice de tous les conspirateurs et de tous les complices de Dumourier. — J'ai entendu, dit Bertrand de Varennes dire à un député de la montagne que le tems étoit venu où il falloit que la nation se choisît un chef. — Quel est cet audacieux ? — C'est Marat, dit-on ; — il faut que Marat se justifie ; je connois son cœur, mais je me suis défilé de sa tête. On arrête que Marat s'expliquera.

§ Le fauxbourg St. Antoine est descendu ce soir en ordre de bataille et se porte à la convention précédé de ses canons.

§ Les nouvelles les plus désastreuses se répandent. On assure Condé pris ; on le dit de Valenciennes, cette dernière nouvelle n'est pas encore constante.

§ On assure qu'à Lyon, dans une insurrection, 800 personnes sont restés sur le carreau.

Suite de la Séance de la Commune, du 31 mai.

Le substitut du procureur de la commune demande que les membres des tribunaux, les officiers et fonctionnaires publics des sections soient invités à se rendre au conseil pour y prêter serment. (Adopté.)

Tous les fonctionnaires publics qui se trouvent dans la salle du conseil sont admis à la prestation du serment.

On demande que les électeurs se réunissent dans la salle où la convention s'assemblerait ci-devant, et que là, ils délibèrent sur les mesures de salut public. (Le conseil-général passe à l'ordre du jour sur cette proposition.)

Les membres des tribunaux, les officiers et fonctionnaires publics des sections et divers employés dans les bureaux de la municipalité sont admis tour-à-tour à la prestation du serment et le conseil leur en donne acte.

Rony propose de faire arrêter les prêtres réfractaires, les ci-devant nobles, les signataires des pétitions anti-civiques et autres gens suspects. (Renvoyé au comité révolutionnaire.)

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du Citoyen Malarmé.)

Proclamation de la Convention nationale aux Français.

Français ! un grand mouvement s'est fait dans Paris : les ennemis de la république vont se hâter de vous le peindre comme un grand malheur. Ils vont vous dire que le tocsin et le canon d'alarmes ont, pendant une nuit et un jour, tenu cette ville immense dans l'épouvante : que des milliers d'hommes armés, sortis confusément de toutes les sections, se sont précipités autour de la convention, et lui ont dicté leurs volontés pour loix de la république. Français, vos représentans sont persuadés que le bonheur des empereurs ne peut être fondé que sur la vérité et ils vont vous la dire.

Des mesures plus rigoureuses que celles qui conviennent à la liberté dans une république naissante avoient excité du mécontentement. On a cru les droits de l'homme violés, et les sections d'une ville qui s'est insurgée deux fois avec tant de gloire, se sont levées encore. Mais avant même de se lever, ils ont mis toutes les propriétés sous la sauve-garde de tous les vrais républicains. Si le tocsin et le canon d'alarmes ont réenti, du moins aucun trouble, aucune terreur n'ont été répandus. Le bruit des ateliers n'a pas été interrompu, et le cours des affaires a été le même. Toutes les sections couvertes de leurs armes ont marché, mais pour se déployer dans le plus grand ordre et avec respect, autour des autorités constituées et des représentans du peuple. La liberté des opinions s'est encore montrée dans la chaleur même des débats de la convention. En demandant le redressement de leurs griefs, avec quelques exagérations inséparables du zèle civique, mais avec la fierté qui caractérise l'homme libre, les pétitionnaires ont juré de mourir pour le maintien de la loi, pour la sûreté de la convention nationale.

La convention qu'on avoit voulu allarmer jusques sur la vie de plusieurs de ses membres a vu disparaître au moment même où l'agitation est devenue plus générale, et c'est au milieu de ce mouvement qu'elle a senti, qu'elle a décrété que les sections de Paris avoient bien mérité de la patrie. Tandis que dans l'enceinte de la représentation nationale la réparation honorable

des torts préparoit la réconciliation des cœurs, au-dehors tout représentoit l'image, non pas de la confusion et du désordre, mais celle d'un peuple énergique qui défend ses droits et sa liberté. C'est ainsi que chez une nation digne d'exercer elle-même sa souveraineté, les orages qui menacent la liberté, la rendent plus pure et plus indestructible, et que l'ordre social se perfectionne à travers les infractions passagères qu'il reçoit. (*a suite à demain.*)

Séance extraordinaire de la nuit du Samedi au Dimanche.

La séance avoit levé à cinq heures, on ne s'attendoit à aucune séance, la générale bat, le tocsin sonne. Toute la Montagne est en place. Un peuple immense aborde et entoure la convention. Gregoire prend le fauteuil, et Drouet, dit, que l'indignation publique est au comble, qu'on n'a pas rendu justice aux pétitionnaires. Un membre dit : nous sommes en nombre suffisant; siégeons à notre poste et sauvons la République. On réclame contre cette proposition; l'assemblée n'est pas convoquée légalement. Mais, dit un membre, il est des circonstances extraordinaires on l'on doit passer par-dessus toutes considérations, d'ailleurs toutes les autorités demandent à être introduites. La séance se forme, on les admet.

Cette députation des autorités étoit celle du département qui vient positivement demander un décret d'accusation contre les 22 députés. On nomme Dussaux; à ce mot Marat dit : Dussaux n'étoit pas compris dans la minute, c'est une faute. Fermond s'écrie : Quel trait de lumière ! Marat a donc vu la minute; n'est-ce pas plutôt son ouvrage que celle des sections. Au reste cette pétition n'est pas celle des citoyens de Paris mais du comité central révolutionnaire contre lequel votre comité de salut public est chargé de vous faire un rapport.

Un député de la Lozère communique la nouvelle que Marvejols a été pris par des contre-révolutionnaires, qui ont massacré les fonction-

naires publics, et qu'ils se sont portés ensuite sur le chef-lieu du département.

Séance du Dimanche 2 Juin.

Les administrateurs du département de la Vendée, réfugiés à la Rochelle, écrivent du 27 mai que Fontenay est au pouvoir des révoltés; qu'ils se sont emparés des vivres, munitions, de notre cavalerie et infanterie; qu'une seule ville, Niort, les sépare de la Rochelle et de Rochefort. Voilà, disent-ils, où nous ont mené vos divisions. Les contre-révolutionnaires demandent à grands cris un roi. Une lettre de Niort est plus consolante. Aux cris des dangers tous les districts voisins se sont levés, il n'est pas resté un seul homme à Niort; une armée de 20 mille hommes s'est formée sur-le-champ.

Le ministre Clavières écrit que sachant qu'on en vouloit à sa vie, il s'est caché, et que les scellés sont sur ses papiers.

Lanjuinais demande la parole. Des crimes que la loi déclare dignes de mort ont été commis. Une commune usurpatrice veut vous faire la loi; vous avez jetté un voile officieux sur cet attentat, il se renouvelle aujourd'hui, on bat la générale, le secret des lettres est violé, j'en ai reçu de décachetées. je dénonce le comité révolutionnaire; une scène affreuse succède à cette motion.

On annonce une députation de toutes les sections, de toutes les autorités constituées de Paris. L'orateur dit : depuis 4 jours le peuple ne quitte par les armes, on se rit de ses réclamations, le flambeau de la liberté pâlit, les contre-révolutionnaires lèvent la tête, qu'ils tremblent ! la foudre va les pulveriser. Nous vous dénonçons pour la dernière fois les factieux. Décrétez-les sur-le-champ d'arrestation. Nous vous en répondons, le peuple est las, sauvez-le, ou il se sauvera lui-même. . . . Il le veut, entendez-vous. . . . Nous voilà tous, dit le côté droit.

Cette pétition est renvoyée au comité du salut public.